

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À Mesdames et Messieurs : Claude Charbonneau, maire
Eugénie Auger, conseillère
Derek Dagenais-Guy, conseiller
Bryan Dunaj, conseiller
Line Légaré, conseillère
Daniel Millette, conseiller
Meighen Vaillancourt-Campeau, conseillère

Avis-vous est donné, par la présente, par le directeur général et greffier-trésorier, Stéphane LaBarre, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard aura lieu au chalet des loisirs, situé au 1896, chemin du Village, **le mercredi 8 mars 2023, à 18 h 30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets prévus à l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion du Règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles ;
5. Dépôt du projet de règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles;
6. Période des questions ;
7. Levée de la séance.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la présente convocation a été notifiée par courriel à tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le vendredi 3 mars 2023 entre 10h00 et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de mars 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier